

Défiscalisation DOM-TOM : Un nouveau coup de gueule de Jean-Pierre Rondeau et une proposition de La Compagnie des CGPI.

Date de publication : 30/07/2013

Jean-Pierre Rondeau nous adresse ce communiqué : *« Très circonspect personnellement sur ces produits depuis quelques années et même parfois sur leur réalité économique (sommes réellement investies, lobbying politicien de potentats locaux ou de secteurs économiques, etc.), ayant alerté nos adhérents à plusieurs reprises, il n'en va pas moins que l'attitude de l'État est scandaleuse, menteuse et spoliatrice, lésant le consommateur épargnant qu'il prétend protéger, mais aussi nos cabinets qu'il peut conduire à la faillite, comme les promoteurs les plus sérieux. Les particuliers, comme leurs conseillers, n'ont aucun moyen de vérifier autrement que par le tampon préalable de Bercy la réalité des opérations. Même s'ils en avaient les moyens, le plus idiot des représentants de l'administration ou le plus haut niveau de l'État devraient comprendre que l'on ne peut vérifier l'investissement qu'après le versement des fonds, c'est à dire trop tard.*

C'est pour cela que La Compagnie des CGPI est la seule à proposer aux Pouvoirs publics (sans écoute à ce jour) de créer un système qui s'inspire des prêts immobiliers accordés aux particuliers dans le cadre des constructions, voire travaux. Il y a plusieurs dizaines d'années, suite à des pertes considérables pour les emprunteurs, le Législateur (Loi SCRIVENER) a fait que le banquier prêteur ne pouvait décaisser qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur justificatifs du promoteur ou maître d'ouvrage.

La Compagnie des CGPI préconise que les fonds levés pour les opérations de défiscalisation (et pas seulement dans les DOM-TOM) soient bloqués à la Caisse des Dépôts et débloqués sur instruction exclusive de Bercy qui aura pour mission de vérifier, avant de donner l'autorisation de décaissement partiel ou total, que les investissements sont conformes à la législation, au projet qu'elle a déjà agréé et dont on supposerait qu'elle a vérifié le sérieux comme celui du promoteur de produits. Ceci aurait aussi pour avantage d'éliminer les petits promoteurs de produits (bricoleurs, fantaisistes ou escrocs) ne disposant pas d'une trésorerie suffisante ou de la confiance de leur banquier pour assurer ce délai.

Il n'est pas admissible que l'État puisse renier sa parole (voire deux services de Bercy) entre l'agrément et la mise en place, à l'heure où le Gouvernement est en pleine effervescence créatrice pour conduire comme des moutons (à tondre) les particuliers à l'investissement risqué vers les petites et moyennes entreprises (assurance vie par ex.). Combien de milliers de particuliers devront-ils être encore ruinés pour lui avoir fait confiance avant une modification du processus d'investissement ? »